



Éditorial



Neuilly-sur-Marne est une ville jeune, le nombre de naissances s'y maintient à un niveau élevé : environ 570 par an.

Depuis plusieurs années, elle a augmenté ses capacités d'accueil, tant en crèches collectives, avec la création de La Farandole et l'extension de la crèche Henri Dunant, qu'en crèches familiales, grâce à l'extension de la capacité d'accueil de la crèche des Primevères.

Hélas, la décision du gouvernement de refuser la scolarisation des enfants de moins de 3 ans à l'école maternelle a provoqué le maintien en mode de garde petite enfance d'environ 250 d'entre eux. Beaucoup restent donc en crèche et ne peuvent libérer des places pour les nourrissons.

Se pose donc pour les familles le problème de la recherche d'un mode d'accueil.

Certaines ne connaissent pas toutes les possibilités qui s'offrent à elles : crèche familiale ou collective, assistante maternelle agréée, employée à domicile ou garde par un des parents.

Ce guide vous informe sur tous ces modes d'accueil, sur les démarches à effectuer, sur les interlocuteurs privilégiés, les structures existantes, aussi bien que sur vos droits et devoirs.

Espérant qu'il vous sera utile, la municipalité souhaite la bienvenue à tous les bébés !

Très cordialement dévoué,

Jacques MAHÉAS
Sénateur de Seine-Saint-Denis
Maire de Neuilly-sur-Marne

